

Un Phare dans la Nuit.



TOCQUEVILLE MAGAZINE

HEBDO EXCLUSIVEMENT SUR INTERNET

N° 545 MARDI 6 NOVEMBRE 2007

Tocqueville Magazine est catholique. Il s'intéresse à tous les problèmes de société, mais en priorité aux problèmes économiques, favorisant les libertés économiques, qui sont le meilleur moyen de faire "pousser le blé". Il est mis à jour (presque) chaque mardi à 0 heures.

Reproduction: Les textes et articles de TOCQUEVILLE MAGAZINE peuvent être reproduits librement avec indication de la provenance.

Le jeudi 1^{er} novembre était la Toussaint ou la fête de tous les saints. Les saints, qu'ils soient répertoriés officiellement ou non, sont tous ceux qui ont bien voulu accepter la miséricorde de Dieu qui est offerte à tous les hommes tels qu'ils soient.

Contact : micheldeponcins@easyconnect.fr

LES TEXTES DE TOCQUEVILLE MAGAZINE PEUVENT ETRE REPRODUITS LIBREMENT

EDITO

LES BUREAUCRATIES PUBLIQUES

Il est une loi des bureaucraties publiques qui s'observe partout : ces bureaucraties à mesure qu'elles s'étendent finissent par travailler uniquement pour leur propre personnel et plus du tout pour le but auquel elles étaient destinées par leur vocation. La loi est encore plus forte dans les bureaucraties internationales qui naviguent dans une sorte de bulle à l'abri de tout contrôle.

C'est ce qui arrive au FMI qui vient de se doter d'un nouveau président en la personne de DSK. L'assemblée annuelle de ce Fonds Monétaire International a indiqué : « Il est temps de retrousser ses manches et de regarder du côté des dépenses ». Pour qu'une telle déclaration soit publiée, il faut que la situation soit des plus graves. En particulier, DSK a pour mission de réduire le personnel d'une façon marquante. Pléthore de personnel et salaires mirobolants s'observent dans toutes les bureaucraties supranationales.

Cela n'empêche pas que DSK est le fonctionnaire international le plus payé de Washington et qu'il n'a pas réduit son propre salaire dès son arrivée ! La magnificence de son statut est une des explications de la formidable bataille qu'il a mené pour être élu.

La FAO, le gigantesque le machin situé à Rome, est censé lutter contre la faim dans le monde. Sa situation n'est pas meilleure que celle du FMI. Créé en 1945 il a assisté passivement au développement de la faim dans le monde puisque aujourd'hui l'on estime que 800 millions de personnes souffrent de la faim.

Un rapport vient d'être publié d'où il résulte que les dysfonctionnements de la FAO sont tels qu'elle n'a pratiquement aucune efficacité, ce que tout le monde savait depuis longtemps.

DU NEUF ET DU DEJA VU

LE POUVOIR ET LA PAUVRETE

Il y aurait en France 7 millions de personnes qui vivraient en dessous du seuil de pauvreté ; mais il n'est pas possible de savoir si c'est une pauvreté purement statistique comme souvent ce phénomène est présenté. Le lider Maximo a indiqué qu'il voulait placer la pauvreté au coeur des politiques publiques. Lorsque l'on pense au nombre de problèmes

que le pouvoir veut mettre au coeur des politiques publiques, il est à craindre que bientôt le coeur du coeur des politiques publiques sombre dans un infarctus.

Pour prétendre résoudre ce problème dont il est lui-même la cause, le pouvoir rêve évidemment à de nouvelles actions dirigistes. C'est ainsi que l'on créerait un statut pour le bénévolat : rappelons modestement que justement la pauvreté vient, entre autres causes, de la profusion des lois et que donner au bénévolat un statut reviendra à le geler.

Une proposition serait aussi de lancer un « Grenelle de l'insertion » qui serait organisé fin novembre.

Quant à Mme Boutin, elle s'est, de nouveau, prononcée pour une mesure dirigiste en évoquant la possibilité de réquisitionner certains immeubles ce qui évidemment va contribuer à la crise du logement.

COURRIER DES LECTEURS

LA DICTATURE ECOLOGIQUE

Dans un e-mail daté du 30/10/2007 09:17:38 Paris, Madrid, micheldeponcins@easyconnect.fr a écrit :

Toute cette comédie pourrait s'apparenter à une véritable gaminerie collective. Malheureusement c'est l'annonce d'un pouvoir totalitaire qui peut s'exercer sur toute la vie des gens.

Vous avez raison. Il faut rester vigilants. Les idéologies conduisent à toujours moins de libertés individuelles.

Bien à vous,

Olivier.

ET AUSSI

Merci pour votre envoi roboratif ! Tous mes encouragements les plus sincères dans votre entreprise... Vous avez de ce "mordant" qui fait si souvent défaut dans la période si conformiste que nous traversons.

Jean-Pierre Thiollet (internet : jean-pierre.thiollet@voila.fr)

ET ENCORE

Cher monsieur,

je lis toujours avec attention et intérêt vos différentes interventions mais il me semble que, certaines, perdent en crédibilité par excès de critiques qui ne sont pas fausses au départ mais qui, par généralisation outrancière deviennent elles mêmes contestables et critiquables; de la critique ne doit pas naître la destruction systématique et sans appel mais au contraire l'ouverture de portes vers l'amélioration,dans toute action il y a du mauvais mais quand il y a aussi du bon, alors, sachons le reconnaître!!

Signé Jean-Paul Pfiffelmann

ET ENCORE

Aux dernières nouvelles, les ampoules à économie d'énergie,seraient bonnes à jeter aux chiens. Elles émettent des radiations nocives, d'après nos ecolos-connaux; et l'on ne devrait pas s'en tenir à moins de 30 cm. Idem pour les bio-carburants, dont l'on nous chantait les louanges il y a peu! Leur utilisation nécessiterait trop de pesticides.

Il est quand même étrange que dans une atmosphère aussi pestilentielle la moyenne de vie continue d'augmenter de 3 mois tous les ans! (Au grand dam des caisses de retraite)

Amitiés

joseph.ponset@wanadoo.fr

CITATIONS

Frederic CHOPIN :

Il n'était guère croyant. Il accepta, cependant, sur son lit de mort la venue d'un prêtre, ami d'enfance, ceci à la colère de son entourage ; l'abbé le confessa et lui donna les derniers sacrements. Ses dernières paroles furent :

« Je suis déjà à la source du bonheur ».

LE CREATIONNISME

Un journal belge a écrit :

« Enseigner le créationnisme n'est pas démocratique »

Un Phare dans la Nuit.



TOCQUEVILLE MAGAZINE

LE FLASH

LUNDI 5 NOVEMBRE 2007

PARLOTTES ET FETES

Un Etat socialiste se reconnaît à divers signes ; l'un d'entre eux est l'organisation de parlottes pour prétendument résoudre les calamités qu'il crée ou entretient lui-même ; ces parlottes s'accompagnent de fêtes où chacun, le verre à la main, célèbre des réformes qui n'interviendront jamais.

Le pouvoir socialiste aux affaires aujourd'hui en France n'échappe pas à la règle. Voici une liste forcément incomplète des parlottes lancées par le couple Sarkozy-Fillon pour masquer l'absence de réformes et l'absence de toute volonté réformatrice.

Une conférence sur l'emploi et le pouvoir d'achat qui a démarré le 23 octobre 2007 et va comporter plusieurs groupes de travail sur le SMIC, les allègements de charges, et le revenu de solidarité active.

La Commission de révision de la constitution présidée par Edouard Balladur,

Le Grenelle de l'environnement organisé par l'ineffable Borloo.

La Commission pour la libération de la croissance : 40 personnes avec, à sa présidence, Jacques Attali, le gaucho connu.

La Conférence sociale qui a commencé le 25 octobre sur les salaires et le pouvoir d'achat,

Le Comité consultatif de réforme de la carte judiciaire,

La Commission chargée de l'élaboration d'un livre blanc sur la défense et la sécurité nationale,

La Commission sur les PME et les marchés publics,

La Commission sur le statut des enseignants,

Dans le cadre du Ministère de l'immigration, la Commission sur les compétences et les talents,

La conférence nationale des exécutifs, installée par le premier ministre le 4 octobre, pour soi-disant améliorer les relations entre l'Etat et les collectivités locales,

Le 1^{er} octobre a été inauguré par le premier ministre : « La conférence nationale sur les valeurs, les missions et les métiers de la fonction publique ». Admirons la nuage de fumée obscure que dégage un tel intitulé. Il a été inscrit au programme : « Six mois de débats citoyens qui permettront de nourrir un livre blanc et d'aller vers le pacte de service public de 2012 voulu par le Président de la République ». Les journaux ajoutent que « La société évolue, nous devons nous demander si elle se retrouve toujours dans la fonction publique », selon une déclaration du secrétaire d'Etat à la fonction publique, André Santini. Ce secrétaire d'Etat doit être fort incompetent puisqu'il est obligé d'organiser un débat citoyen pour savoir ce qu'il doit faire.

La Conférence sociale sur les conditions de travail et bien d'autres encore.

Tout ce magma s'ajoute à au moins 350 commissions permanentes.

A peine la loi sur les heures supplémentaires était sortie que des difficultés d'application apparurent : les spécialistes ne sont pas étonnés car, dans sa rédaction, elle est pratiquement inapplicable. Il en résulte que Jean-Pierre Raffarin a proposé au premier ministre d'organiser « Une table ronde sur la mise en oeuvre de la loi sur les heures supplémentaires ». L'un des objectifs est de lever tous les freins qui viennent d'être créés par cette loi pour sa propre application. La confusion juridique est telle que personne ne connaît vraiment la loi dans quelque domaine que ce soit ; nous avons les chaînes de lois successives se contredisant entre elles : c'est maintenant la loi qui s'autodétruit en direct !

Le coût de ces parlottes, qui le plus souvent se déclinent dans les régions, est immense et impossible à chiffrer. Le premier résultat est de propager l'effet de ruine par l'ouragan des dépenses qu'elles génèrent. Il s'ajoute une conséquence encore plus pernicieuse : elles répandent l'idée mensongère que l'Etat socialiste pourrait être réformé.

Or l'Etat socialiste n'est pas réformable par nature et la simple idée qu'il faudrait le réformer ne peut viser qu'à le perpétuer : Il faut détruire au plus vite l'Etat socialiste ce qui est fort différent et parfaitement possible.

Michel de Poncins

Pour vous inscrire, inscrire un ami ou vous désinscrire

micheldeponcins@easyconnect.fr

LIRE, SUR CE SUJET, LE LIVRE

**« PARLOTTES ET FETES »
(Divertissements pour accompagner le désastre français)**

Editions François-Xavier de Guibert)

**En vente notamment chez Duquesne Duffusion
27 avenue Duquesne 75007 Paris
tel : 01 45 55 87 55 ; Fax : 01 45 50 45 95**

INFORMATION

Les personnes désirant connaître la chronologie des apparitions de la Sainte Vierge Marie dans l'histoire depuis le premier siècle jusqu'à aujourd'hui peuvent la demander à l'adresse suivante « alain@soha.net » ou par téléphone au 01 48 52 98 77.

REVUE DE PRESSE

LE DESORDRE LEGISLATIF

Le gouvernement pleurniche sans arrêt, dans les médias, sur le manque de logements. Et, pourtant, il en est directement responsable, car le désordre législatif qu'il contribue à entretenir ne cesse de se renforcer. Dans un journal nous lisons que les propriétaires ont le choix entre : « Le Borloo amorti et le Robien recentré ». Que celui de nos lecteurs qui a compris veuille bien nous faire part de ses lumières.

Les propriétaires bailleurs devraient pouvoir se consacrer uniquement à l'achat, la construction ou l'entretien de locaux satisfaisants ; ceci fait, ils devraient uniquement se préoccuper d'avoir de bons locataires qu'ils sélectionneraient en toute liberté et que ces bons locataires restent longtemps chez eux.

En fait le pouvoir les oblige à tenir compte de loi absconses qui se superposent les unes aux autres dans un brouillard juridique total.

LE DARWINISME

Dans beaucoup de pays, le darwinisme est de plus en plus contesté. Et le débat fait rage aux États-Unis depuis des années.

La presse évidemment se lamente en France remarquant que certains professeurs sont confrontés à des discours extrémistes religieux : il serait donc « extrémiste » de croire à la création du monde par Dieu.

Le ministère de l'éducation est fort inquiet et va provoquer une grande parlotte en 2008 pour « aider » les enseignants qui ne savent pas toujours comment répondre aux questions insistantes d'un élève; cela veut d'ailleurs bien montré qu'il n'y a aucun fondement dans le darwinisme, car dans le cas contraire les professeurs n'auraient pas de problème.

Un enseignant a déclaré avoir beaucoup souffert car il a dû corriger des devoirs où la moitié des élèves soutenait des théories venant des créationnistes. C'est l'intolérance habituelle des prétendus tolérants.

Cette agitation est une bonne nouvelle mais la partie est loin d'être gagnée.

LES BREVES

LA VICTOIRE DE BLOCHER EN SUISSE

Tous les pays sont plus ou moins solidaires dans un monde très médiatisé et la victoire récente de BLOCHER en Suisse est vraiment une bonne nouvelle. Son parti, l'UDC, est devenu le premier parti de Suisse, alors que les socialistes connaissent un déclin important.

C'est tout à la louange du modèle suisse qui devrait servir de modèle à beaucoup de pays et qui montre qu'il est capable d'évoluer. Ce succès vient aussi des talents très grands de ce personnage qui a su gérer toutes les phases de l'accroissement de son influence. En particulier, il s'est brillamment tiré des difficultés venues de son entrée au conseil fédéral, sachant se faire accepter malgré l'hostilité de la presse suisse qui est aussi gauchiste qu'en France.

Il a donné une magnifique leçon à beaucoup de partis de droite dans d'autres pays qui n'arrivent pas à percer ou à se maintenir au pouvoir à cause de l'hostilité de la presse. Il montre qu'il y a toujours un chemin.

Son hostilité à l'Europe a joué un rôle dans sa victoire et avec son pouvoir accru il peut être espéré que la Suisse ne fera pas l'erreur fatale d'entrer dans l'Europe avec l'effet de ruine qui en résulterait comme pour tous les pays adhérents.

L'importance de l'événement est à la mesure de la tristesse des médias gauchistes en France est aussi dans bien d'autres pays.

La bonne nouvelle a été malheureusement ternie par le recul le même jour du parti des jumeaux polonais en Pologne. Par symétrie avec la tristesse des médias devant la belle victoire de BLOCHER, ces mêmes médias se sont réjouis du recul des jumeaux polonais. Pour eux l'essentiel est de voir la Pologne se lier à la dictature de Bruxelles quitte à lui faire perdre son âme.

Et nous reste à espérer que ce ne soit qu'un recul provisoire. Sans doute ont-ils fait l'erreur de mal gérer l'économie en refusant de la libéraliser totalement ce qui aurait permis d'enrichir davantage les Polonais. Également, leur attitude vis-à-vis de l'Europe n'était pas

claire : tout en freinant des quatre pieds ils n'ont pas osé aller jusqu'au bout c'est-à-dire demander la sortie de l'Europe.

MANIFESTATION POUR L'INDEPENDANCE DE LA FRANCE

Nos lecteurs savent que l'indépendance de la France est gravement menacée. Le président de la république, suite probablement à un accord implicite avec les eurocrates de Bruxelles, veut passer en force dans l'acceptation du projet de traité européen signé à Lisbonne. La propagande prétend mensongèrement que ce futur traité n'a rien à voir avec le projet de constitution qui avait été repoussé par référendum par le peuple français. En fait, c'est une reprise de tous les points essentiels dudit projet.

La normalité voudrait que ce projet soit soumis au référendum ; le président en a décidé autrement et c'est le législateur qui va le ratifier.

Devant cette situation inadmissible, un grand nombre d'associations attachées à l'indépendance de la France ont décidé d'organiser une grande manifestation le dimanche 11 novembre 2007 à 14 h 30. La manifestation commencera place de la Concorde du côté du jardin des Tuileries et se rendra jusqu'à la place des pyramides. Nous invitons vivement nos amis et à participer à cette manifestation et à diffuser son annonce par tous moyens.

LES GRANDS DERAPAGES

Une grande compagnie d'assurance automobile vient d'écrire à ses assurés pour leur indiquer qu'elle a agréé une firme pour réparer les pare-brise endommagés. Fort bien, le service étant gratuit.

Le pare-brise sera réparé et non remplacé ; c'est, sans doute, une technique nouvelle. C'est ici que le dérapage intervient. La compagnie précise : « Faites un acte citoyen : en faisant réparer plutôt que remplacer, vous participez à la protection de l'environnement en évitant le recyclage du pare-brise ».

Avec le matraquage permanent des médias, le pire est qu'il y aura des clients pour adhérer formellement à de telles bêtises.

LE FLORILEGE DES NOUVEAUX IMPOTS

L'inventivité des « Hifis » pour créer de nouveaux impôts ne s'arrête pas L'assemblée a adopté un amendement qui met à contribution les stock-options et les actions gratuites. À leur attribution, les options feront l'objet d'une cotisation patronale de 2,5 % de la valeur des actions sur lesquelles elles portent. Le taux sera de 10 % pour les distributions gratuites d'actions. Enfin une cotisation salariale de 2,5 % sur la plus-value d'acquisition est aussi instaurée.

Le prétexte invoqué est le trou de la sécurité sociale mais l'on sait qu'aucune mesure véritable n'est prise pour gérer correctement la sécurité sociale. La sécurité sociale, telle qu'elle est en France, est ingérable par nature. La seule vraie formule pour sortir des multiples problèmes est de privatiser les assurances maladie et les retraites. Précisons que l'effet « richesse » de telles mesures serait considérable.

DOCUMENTS

LES DELITS D'INITIE

Initiation au délit d'initié

Puisque c'est d'actualité, initions-nous au « délit d'initié ». Mais plutôt que de répéter mécaniquement les mêmes incantations destinées à chauffer les foules, pour ensuite pouvoir brûler en toute conscience les sorcières ainsi livrées à la vindicte populaire, osons quelques questions aux perspectives vertigineuses. Nous laisserons le refrain convenu du capitalisme pourri à sieur Bernard Maris, désormais consacré économiste officiel de BFM TV.

Il est intéressant de se demander en quoi « être initié » est devenu aujourd'hui un délit. Ceux qui sont à l'origine de telles réglementations, destinées à moraliser les affaires, s'appuient sur une référence totalement abstraite dans laquelle les agents économiques disposeraient, tous et au même moment, de la même information. On considère implicitement que l'information serait un bien public, disponible pour tous et gratuit. Mais si telle est la définition de l'innocence, alors nous sommes tous coupables. Car le coupable est celui qui dispose de l'information en plus, et qui de surcroît l'utilise (puisque l'information n'a de valeur que si elle aide à prendre une décision). Doublement coupable ! Ce faisant, ces mêmes juristes prennent le risque de confondre un innovateur avec un monopole, celui qui découvre quelque chose avant les autres étant nécessairement le seul sur le marché qu'il vient de mettre à jour. Faut-il le condamner, punir son avance (qui n'est que la récompense d'un effort et d'un sacrifice initial) sous prétexte de permettre aux autres de le rattraper et de rendre ainsi la concurrence plus « loyale » ?

Il en va de même du délit d'initié. C'est une notion très délicate. Je ne dis pas qu'elle n'est pas justifiée. Mais elle n'est pas non plus absolument inattaquable car son application stricte - à l'instar du principe de précaution - pose de redoutables questions. En effet, si un dirigeant d'entreprise ou un manager ne possède pas les actions de sa propre entreprise, cela paraîtra suspect. C'est un peu comme le boucher qui ne mangerait pas la viande qu'il vend à ses clients. Mais si le dirigeant possède ses propres actions, il se met aussi dans une situation inextricable. De part sa position, il est évident qu'il aura des informations avant les autres. Et comment ne pourrait-il pas les exploiter ? D'ailleurs, il ne serait pas rationnel de ne pas exploiter cet avantage car tout le jeu compétitif repose sur cette recherche d'un

avantage concurrentiel, et l'avantage informationnel en fait partie. L'intelligence (économique) consiste précisément à savoir utiliser l'information (économique). Car dans l'univers réel des hommes, il y a des asymétries d'information diraient les théoriciens de la concurrence. En fait, l'information est elle-même un bien économique dont la production, le traitement et l'exploitation suppose un coût et des compétences. Dans ce cas, les asymétries d'information ne sont nullement une défaillance du marché. Elles sont inscrites dans la nature même des rapports humains, reflétant des asymétries de compétence ou de position. Le terme « asymétrie » lui-même laisse entendre l'existence d'une possible symétrie initiale dans les rapports humains qui aurait été dévoyée par le jeu concurrentiel. Mais cela n'a jamais été le cas.

Suis-je bien sûr de connaître la personne avec qui je partage ma vie depuis 20 ans ou de connaître mes propres parents ? Suis-je bien sûr de me connaître moi-même ? N'y a-t-il pas asymétrie d'information entre ma conscience et mon subconscient... Ne faut-il pas toute une vie pour tenter de se connaître soi-même ?

Les journalistes s'en donnent à cœur joie sur ses affaires de délit d'initiés. Mais un journaliste n'est-il pas lui-même à la recherche du scoop, c'est-à-dire qu'il cherche à exploiter une information qui a une grande valeur précisément parce qu'il sera le premier à la diffuser ? Un médecin qui connaît de l'intérieur un hôpital détient une information que le grand public ne peut pas obtenir. C'est normal du fait même de sa position. Il n'y peut rien. Et il sera ainsi en mesure de conseiller ses proches ou ceux qui veulent bien l'entendre, leur recommandant tel service ou leur disant d'éviter tel praticien. Il en est de même d'un professeur d'université (ou de n'importe quelle profession). Voyant l'envers du décor, il sera en mesure de mieux veiller à l'orientation de ses propres enfants. A ce propos, un grand nombre d'universitaires, qui se font d'ardents défenseurs du secteur public, inscrivent leurs enfants dans des établissements privés. Seraient-ils initiés à une information qui échappe au grand public ? Mais alors, c'est un délit d'initié massif.

Le délit d'initié (tout comme les lois anti-trust) s'appuie sur la référence à un monde abstrait de « concurrence pure et parfaite », dans lequel tout le monde partagerait la même information (information parfaite) et d'où seraient exclus tous les innovateurs (car les innovateurs ont tendance à protéger leurs informations). En bref, cette vision statique de la concurrence, qui inspire une grande partie de la législation moderne, n'a rien à voir avec la réalité du monde économique ouvert, évolutif et compétitif dans lequel nous vivons tous. S'il y des gens qui volent, à quelque niveau que ce soit, qu'ils soient châtiés dans la mesure où ils ont commis des malversations, dans la mesure où ils ont commis des fautes sans ambiguïté. Si les patrons d'EADS ont commis une faute, elle est avant tout morale : ils se sont comportés comme de mauvais patrons, sans aucun esprit de solidarité pour leur entreprise. Mais est-ce étonnant de la part de certains grands patrons français qui ressemblent bien plus à des énarques entretenant des relations dangereuses avec le pouvoir qu'à des entrepreneurs qui sont partis de rien pour construire un empire dont ils ont la responsabilité de gérer et de transmettre aux générations futures ? EADS est encore un montage politico-industriel qui a peu de chose à voir à l'esprit du capitalisme. Mais ce n'est pas un crime que d'être un mauvais patron, ou un mauvais salarié. C'est regrettable certes ! Mais il y a des « délits » ambigus, qui ne sont des fautes que d'un certain point de vue. Quelle est la pertinence et la légitimité de certaines réglementations qui font de nous tous des délinquants potentiels ?

Si nous ne regardons pas ce problème en face, nous vivrons demain dans un monde où les réglementations vont devenir si envahissantes et terrorisantes que l'activité économique elle-même sera devenue suspecte.

Jean-Louis Cacco,mo,
Perpignan le 22 octobre 2007
<http://cacco,mo.blogspot.com/>

EUROPE

(POUR TOUT DESABONNEMENT, VOIR EN BAS DE PAGE.)

Paris, le 1er novembre 2007.

www.reconciliationnationale.fr

ETIENNE CHOUARD DE RETOUR DANS LE COMBAT CONTRE LE TRAITE CONSTITUTIONNEL EUROPEEN BIS

Malgré le positionnement d'Etienne Chouard en faveur d'une « autre Europe », leitmotiv de la plupart de nos adversaires, il nous a semblé intéressant de vous soumettre cette information dans la mesure où Monsieur Chouard apporte des critiques approfondies et cohérentes au traité « modificatif » du président Sarkozy.

De plus, Etienne Chouard avait joué un rôle majeur lors de la dernière campagne référendaire puisque son site informatique avait reçu plusieurs centaines de milliers de visites.

Sa contribution pourrait donc être déterminante dans le combat qui nous oppose aujourd'hui au Traité Constitutionnel Européen bis.

<http://etienne.chouard.free.fr/Europe/>

LE TRAITE EUROPEEN «EST UN VIOL POLITIQUE».

Déjà pourfendeur du projet de Constitution européenne rejeté par les français en 2005, l'économiste et professeur d'informatique Etienne Chouard dénonce violemment le nouveau traité de Lisbonne. Une copie conforme du texte précédent, estime-t-il.

Etienne Chouard s'était fait connaître en 2005 grâce à son site internet qui décortiquait et dénonçait la Constitution européenne. Il revient aujourd'hui à la charge contre le nouveau traité européen de Lisbonne. Pour ce professeur d'économie, de droit et d'informatique d'un lycée du sud de la France, il s'agit sur le fond de la même Constitution, pourtant rejetée par les Français et les Hollandais. Et appelle à la combattre. Entretien.

LE NOUVEAU TRAITE EUROPEEN A ETE ADOPTE VENDREDI A LISBONNE. CE TEXTE RESSEMBLE-T-IL A LA CONSTITUTION REJETEE EN 2005 ?

Ce n'est pas une version édulcorée, c'est la même version et je la combats violemment. On a retiré trois détails sans importance : le drapeau, l'hymne, la référence à la monnaie, le mot Constitution, comme si le fait de retirer l'étiquette retirait le danger. Et puis on nous impose par voie parlementaire ce qu'on vient de refuser par référendum. Pour moi, c'est un viol, un viol politique, c'est une cause de guerre civile. Et les journalistes qui défendent cela sont subordonnés. Ils ne font pas leur boulot de journaliste.

POUR VOUS, UN NOUVEAU REFERENDUM EST UN MINIMUM ?

Oui, ça me paraît évident, pour cinq raisons. Parce que sur le fond, tout ce qui est dangereux est là : la confusion des pouvoirs dans les mains de l'exécutif, avec les «procédures législatives spéciales» ou les «actes non législatifs». Le Parlement ne les contrôle pas et ce sont des normes obligatoires qui s'appliquent à tout le monde. C'est incroyable. Et cela peut concerner la concurrence, le marché intérieur, la circulation de capitaux, des choses très importantes, qui sont hors contrôle !

Deuxième point : la dépendance des juges européens vis-à-vis de l'exécutif pour leur carrière. Ils sont nommés pour six ans par les gouvernements, et renouvelables. Dans les démocraties, ça ne se fait pas comme ça. L'indépendance des magistrats est l'un des fondements de la démocratie.

Troisièmement : l'article 104 de Maastricht, c'est-à-dire l'interdiction pour les Etats de créer la monnaie. On est fou d'accepter ça. Les Etats l'ont accepté à Maastricht, c'est toujours là aujourd'hui. Maintenant, ils doivent s'endetter quand ils ont besoin d'argent et payer un intérêt aux banques. Mais on est fou ! C'est contraire à l'intérêt général. La

souveraineté politique dépend de la souveraineté monétaire. Si vous l'abandonnée, vous avez tout perdu.

Autre point : la révision de la Constitution. Elle se fait sans les peuples.

Et enfin, dans cette Constitution, aucun organe n'est responsable de ses actes. A part la motion de censure, qui est théorique, parce qu'à la majorité des 2/3, il n'y a pas de mécanisme de responsabilité. Le Conseil des ministres, le Conseil européen, le Parlement ne peuvent être renversés ou dissous par personne. La Banque centrale n'a de compte à rendre à personne. Mais qui est responsable de ses actes là-dedans ?

L'ARTICLE SUR LA CONCURRENCE LIBRE ET NON-FAUSSEE NE FIGURE PLUS DANS LE TRAITE. MAIS DANS LES ANNEXES SUR LES DISPOSITIONS POUR LE MARCHÉ INTERIEUR, IL EST TOUJOURS DIT QUE LA CONCURRENCE DOIT ÊTRE NON-FAUSSEE. PENSEZ-VOUS QUE LES GOUVERNEMENTS VEULENT CONTOURNER LES «NON» FRANÇAIS ET HOLLANDAIS ?

Ils ne les contournent pas, ils les violent. Ils ont retiré le mot Constitution et la partie III. Mais en réalité, elle est encore en œuvre. C'est le royaume de l'hypocrisie. C'est de la violence.

PENSEZ-VOUS QUE LA CHANCELIERE ALLEMANDE ANGELA MERCKEL A PRIS L'ASCENDANT SUR NICOLAS SARKOZY ?

Non, pour moi, ils sont en collusion parfaite. Ils ont convenu du jeu que Sarkozy allait jouer. Il a dit du mal d'eux, mais il sait très bien qu'il ne peut rien faire. Il n'a qu'une envie, c'est de passer son traité en force, comme les autres dirigeants européens.

LA CONTESTATION PEUT-ELLE MONTER, NOTAMMENT PAR INTERNET, COMME EN 2005 ?

Ça dépend des journalistes. En 2005, il a pu y avoir une contestation car il y avait une perspective, un référendum. Mais si les gens qui vous gouvernent ont décidé de vous violer, c'est-à-dire de ne plus vous demander votre avis, de remettre le bâillon à la victime, eh bien elle ne peut plus crier. On ne nous demande plus notre avis, là. Pourquoi les gens se mobiliseraient dans ce cas ? Les visites sur mon site n'ont pas augmenté pour le moment. Mais je compte sur les journalistes pour être les sentinelles du peuple et l'alerter.

source : <http://www.liberation.fr/actualite/politiques/286518.FR.php>
